de sa chambre, il recut toujours avec le même charme qu'autrefois. Il décochait encore ses traits si fins et voulait plaisanter
lorsque le rire n'était plus pour lui qu'une secousse douloureuse.
Il garda pareillement jusqu'à la fin l'observation du précepte qu'il
répétait si souvent à ses élèves : Soyons distingués. Dans les derniers temps de sa vie, pour se soulager la tête, il s'était mis à priser. Il ne satisfaisait que rarement à son habitude, ne voulant point
être vu dans l'usage d'un remède si peu gracieux. Sa domestique
lui achetait son tabac et le déposait dans un tiroir. Jamais elle
n'aperçut son maître y toucher ou s'en servir. Quand il fut malade
à ne plus être quitté et qu'il désirait sa prise, il demandait qu'on
le laissât seul un instant. Peut-être mourut-il dans l'idée que personne ne saurait son secret, excepté la bonne qui lui avait promis
le silence.

On admira toujours aussi son esprit de pauvreté.

• M. Subileau ne faisait pas de voyages d'agrément afin d'économiser davantage pour les pauvres. Bien plus, sur la fin de sa vie, fatigué, malade, il refusa de faire le voyage de Vichy que lui ordonnaient les médecins, sous prétexte qu'il n'avait pas le moyen de dépenser tant d'argent. Et comme quelqu'un lui disait que l'Evêché ne lui refuserait pas un secours si nécessaire et l'engageait à le solliciter. « Non, répondit-il, il n'y a que les riches qui puissent faire un tel voyage. Je suis pauvre et je dois faire comme les pauvres à qui l'on ne conseille pas ce voyage (1). »

M. Subileau devint très malade à la fin de janvier 1885. Il ne voulut croire, raconte M. Mérit, ni à la maladie ni au danger. Quand il l'apercut, c'était le trépas qui arrivait : « Ne priez pas pour ma guérison, disait-il à ses visiteurs, priez pour mon ame. A quoi bon guérir? Dans dix ans il faudrait recommencer à mourir. » Puis il voyait autour de lui ses professeurs; la cloche sonnait; on lui rapportait quelques incidents de la journée, — et tous, en sa dernière semaine, ne furent pas agréables à entendre.

Je ne suis pas frappe à mort, disait-il parfois.

Enfin le médecin, M. le docteur Henri Gripat, l'avertit que s'il désirait prendre quelques dispositions testamentaires, l'heure était venue. « Quand un homme a passé trente années dans une si haute charge, il doit, semble-t-il, avoir quelque bien à léguer. Le bon prêtre lui-même, oublieux de ses continuelles aumônes, se crut naïvement en état de donner encore et déclara qu'il léguait tout son avoir au petit séminaire d'Angers. Mais on eut bientôt fait de constater qu'il ne pouvait rien donner, car il ne lui restait rien. L'impuissance où il se vit de faire à son cher collège le don d'adieu mut son cœur et il pleura (2).

Le 18 février, mercredi des cendres, M. Subileau reçut le viatique et l'extrême-onction : « Le mourant salua de ces paroles Jésus-Christ qui entrait : Ego sum resurrectio et vita ». Puis, apercevant les petits enfants dont le prêtre était assisté et qui lui

<sup>(1)</sup> L. GILLET, Vie de Mgr Angebault, p. 140.
(2) Éloge funèbre, p. 28. — Lorsqu'après la mort de M. Subileau, ses dettes furent toutes payées, il resta environ deux mille francs. Ses exécutaires testamentaires furent MM. Eugène Baron, économe, et M. Ledoyen.